Image not found or type unknown

Local commercial enclavé

Par **winner343**, le **16/04/2014** à **17:42**

Bonjour , Je suis propriétaire d'un lot dont la seule ouverture prévue sur le plan de la copropriété est une porte donnant sur la piscine de la résidence. Celle ci, s'ouvrant à l'extérieur a été obstruée en partie par la construction d'un escalier(non prévu dans les plans d'origine de la copropriété) pour donner accès à des terrasses et appartements à l'étage supérieur. Elle laisse quand même un espace de 21 cm permettant le passage d'un être longiforme (ce qui n'est pas mon cas!). Pour pouvoir nettoyer mes vitres, aérer, j'ai conservé la porte d'origine ouvrant sur l'extérieur et j'ai fait mettre dans l'encadrement conservé une porte plus petite ouvrant à l'intérieur de mon bureau. Compte tenu que cette porte donne sur la piscine, un expert a été missionné par le syndic pour la sécurité et m'a indiqué les modifications à apporter (groom, verrou, enlever la poignée...) J'ai suivi à la lettre ses instructions. Malgré cela la copropriété, à la prochaine A.G., demandera de voter pour l'obstruction de ma porte, donnera mission au syndic de rédiger un protocole et en cas d'échec d'ester en justice.
Quand je dis que le lot N°36A dont je suis propriétaire a un seul accès par la piscine, ce n'est pas tout à fait exact. En effet je suis aussi locataire du lot N°28A qui a un accès sur la voie publique et, avec l'accord de la copropriété, j'ai ouvert entre les deux locaux. Ma crainte c'est que si, pour une raison quelconque, je dois reboucher l’accès entre les deux lots. En effet, dans ce cas si la copropriété obtient la fermeture de mon accès par la piscine, je me retrouverai avec un lot enclavé inexploitable et sans valeur commerciale.
question: la copropriété peut elle obtenir la fermeture de ma porte donnant sur la piscine ? puis je demander à la copropriété de construire un mur de 110 cms pour protéger mon accès de la piscine ?
Je n'arrive pas à insérer le plan des locaux ce qui faciliterait la compréhension.
Merci pour vos réponses. L'A.G. se tiendra le 30 Avril 2014.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés